



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel
Pôle environnement et Guichet unique ICPE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE NEUVY-SUR-LOIRE

Il sera procédé à une enquête publique « de commodo et incommodo », du lundi 7 janvier à 9h00 au vendredi 18 janvier 2019 inclus jusqu'à 17h00, ayant pour objet le projet de suppression du passage à niveau n° 74a de la ligne ferroviaire de Moret-les-Sablons à Lyon par Saint-Étienne, situé sur le territoire de la commune de NEUVY-SUR-LOIRE, présenté par la direction générale des opérations et de la production sud-est, infrapôle Auvergne-Nivernais de SNCF Réseau.

Madame Josette DESBORDES, technicien supérieur de la direction départementale des territoires en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier pourra être consulté à la mairie de NEUVY-SUR-LOIRE aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr dans la rubrique *Publications > Enquêtes publiques*.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé en mairie de NEUVY-SUR-LOIRE, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit à la commissaire enquêteur, Mme Josette DESBORDES, à la mairie de NEUVY-SUR-LOIRE, commune siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées à la Préfète par voie électronique à l'adresse suivante : PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations à la mairie de NEUVY-SUR-LOIRE les :

- lundi 7 janvier 2019 : de 9H00 à 12H00 ;
- vendredi 18 janvier 2019 : de 14H00 à 17H00.

Le registre d'enquête sera clos et signé par la commissaire enquêteur qui le transmettra sous quinze jours au maire et à la Préfète de la Nièvre, accompagné du procès-verbal des opérations et de ses conclusions motivées sur le projet susvisé, après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance des conclusions et avis de la commissaire enquêteur sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre (www.nievre.gouv.fr dans la rubrique *Publications > Enquêtes publiques*), à la préfecture de la Nièvre, ainsi qu'en mairie de NEUVY-SUR-LOIRE, aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, la Préfète de la Nièvre délivrera, soit une suppression du passage à niveau, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral.